

Diplôme de l'ICH - Titre RNCP niveau II Évaluateur immobilier

Intitulé officiel : Titre RNCP Niveau II Evalueur immobilier

Présentation

Publics / conditions d'accès

Le parcours de formation menant au diplôme de l'ICH mention évaluateur immobilier (titre RNCP niveau II) s'adresse aux professionnels de l'immobilier, ainsi qu'à toute personne intéressée par les métiers de l'immobilier et en particulier ceux de l'expertise immobilière.

Pour profiter au mieux des enseignements dispensés, une bonne culture générale est souhaitable. Des connaissances générales en droit et en économie sont un atout supplémentaire.

Objectifs

Acquérir les compétences juridiques et économiques nécessaires pour estimer la valeur actuelle et future des biens immobiliers corporels et incorporels et pour conseiller les opérateurs sur leur stratégie immobilière.

Modalités de validation

Avoir acquis :

- les UE composant le diplôme
- l'UA d'expérience professionnelle (2 ans dans la spécialité ou stage en entreprise d'une durée minimale de 4 mois)

Compétences

Accédez aux [blocs de compétence](#) composant ce diplôme, conformes aux recommandations de la CNCP*

Estimation de la valeur de biens immobiliers

- Déterminer, à partir de l'analyse des marchés immobiliers et en appliquant les techniques appropriées d'estimation, la valeur évolutive à la vente ou à la location de biens immobiliers corporels (locaux de différentes typologie), afin de vérifier la faisabilité économique et les risques financiers d'une opération immobilière.
- Déterminer, à partir de l'analyse des marchés immobiliers et en appliquant les techniques appropriées d'estimation, la valeur évolutive à la vente ou à la location de biens immobiliers corporels existants, en proposant éventuellement des adaptations ou transformations.
- Déterminer, à partir de l'analyse des marchés immobiliers et en appliquant les techniques appropriées d'estimation, la valeur évolutive de biens immobiliers incorporels (baux commerciaux notamment).

Conseil en vente et location de biens immobiliers

- Informer les vendeurs ou acheteurs de biens immobiliers corporels sur la pertinence économique de ces ventes ou acquisitions et sur la réglementation applicable, et les conseiller sur les montages juridiques, financiers et fiscaux disponibles.
- Informer les bailleurs ou preneurs de biens immobiliers corporels sur la pertinence économique de ces locations et sur la réglementation applicable aux différents types de baux, et les conseiller sur les montages juridiques,

🌟 Valide le 24-04-2019

Fin d'accréditation au 25-11-2020

Code : CPN7500A

80 crédits

Titre RNCP Niveau II

Responsabilité nationale :
EPN14 - Droit et immobilier /
Richard MALLE

Niveau d'entrée requis :
Sans niveau spécifique

Niveau de sortie : Niveau II

Mention officielle :
Enregistré au niveau II pour 5 ans.

Mode d'accès à la certification :

- Apprentissage
- Contrat de professionnalisation
- Formation continue
- Validation des Acquis de l'Expérience

NSF : Finances, banque, assurances, immobilier (313)

Métiers (ROME) : Conseiller / Conseillère de transaction en immobilier (C1504)

Code CertifInfo : 77553

Code CPF (COPANEF) : 183260

Contact national :

ICH

2 rue Conté

75003 Paris

01 40 27 25 79

Sylvie Molina

sylvie.molina@lecnam.net

financiers et fiscaux disponibles.

Assurer, dans le respect de la réglementation relative à la déontologie des professions immobilières, une intermédiation dans le cadre des ventes ou locations afin d'aider les parties à la conclusion d'accords et en veillant à leur efficacité à leur validité.

Réalisation des opérations d'expertise : investigation, rédaction du rapport, relation clients

- Réaliser une recherche documentaire sur un bien immobilier corporel : son statut juridique de droit privé (régime de propriété, situation locative...) et de droit public (réglementation d'urbanisme, réglementation environnementale...), ses caractéristiques techniques (date de construction, matériaux, pathologies...), son usage.
- Inspecter méthodiquement le bien immobilier et, au regard de la documentation réunie, mettre en évidence ses points forts et ses points faibles, au plan juridique, technique et économique.
- Faire des préconisations juridiques, techniques, financières et fiscales sur un projet d'opération immobilière (construction, réhabilitation).

Enseignements

80 ECTS

Initiation aux études juridiques immobilières	DRM001 8 ECTS
Droit de la propriété immobilière	DRM002 8 ECTS
Droit de l'urbanisme et de l'aménagement	DRM101 6 ECTS
Fiscalité immobilière	DRM107 6 ECTS
Économie immobilière	DRM108 6 ECTS
Expertise judiciaire immobilière	DRM123 3 ECTS
Estimation des immeubles	DRM112 6 ECTS
Immobilier d'entreprise	DRM120 3 ECTS
Introduction à la technologie et à la pathologie des bâtiments	DRM127 6 ECTS

UE à choisir parmi : 18 ECTS

Baux d'habitation et commerciaux	DRM105 6 ECTS
Financement immobilier	DRM102 6 ECTS
Marchés de travaux	DRM103 6 ECTS
Droit de la promotion et des sociétés immobilières	DRM104 6 ECTS
Copropriété et ensembles immobiliers	DRM106 6 ECTS
Droit du logement social	DRM110 6 ECTS
Statut et déontologie des professions immobilières	DRM121 3 ECTS
Contrats de vente d'immeubles	DRM113 6 ECTS
Techniques de négociation immobilière	DRM118 6 ECTS
Droit immobilier de l'environnement	DRM119 6 ECTS
Responsabilité et assurance des constructeurs	DRM115 6 ECTS
Comptabilité immobilière	DRM116 6 ECTS
Éléments d'analyse financière	DRM126

3 ECTS

Droit pénal de l'immobilier

[DRM124](#)

3 ECTS

Médiation immobilière

[DRM128](#)

3 ECTS

Expérience professionnelle

[UADROJ](#)

10 ECTS